



4 juin 2012

Le financement de l'accession à la propriété : l'enjeu du moment

Editorial de **Maurice Assouline**, Président de l'APIC

Sans doute tous les secteurs d'activité attendaient-ils avec impatience la nomination de leur ministre de référence. Pourtant, je pense que le monde du logement et de l'immobilier avait un degré d'anxiété supérieur, pour une raison majeure : nous évoluons dans un secteur hautement administré, dans lequel le rôle des pouvoirs publics est décisif, probablement exemplaire à cet égard.

L'APIC souhaite à Madame Cécile Duflot la plus grande réussite dans sa mission. Je voudrais, en conscience, aider notre ministre à identifier l'enjeu majeur des prochains mois.

Il va être indispensable que notre ministre du logement soit attentive à la politique de distribution des crédits acquéreurs. Elle va conditionner la réussite de l'accession à la propriété. Dans cette surveillance, elle trouvera à ses côtés les courtiers en opérations de banque. Notre nouvelle réglementation a deux vertus majeures, fondamentales pour les pouvoirs publics par les temps qui courent : elle place la formation initiale et continue au rang des priorités, et elle nous présente clairement comme des mandataires des emprunteurs, dont nous défendons les intérêts.

Voilà pourquoi nos parts de marché ne cessent de croître, et l'observation des autres pays d'Europe, le Royaume-Uni ou l'Irlande par exemple, laisse penser que nous pourrions à moyen terme piloter la moitié de la production des crédits au bas mot. Les courtiers sont à cet égard de précieux auxiliaires de la politique d'aide à l'accession à la propriété.

On voit bien que notre ministre va devoir faire un geste fort au profit des ménages qui sont désormais exclus du crédit. L'enjeu est double : donner aux Français la chance de mener à bien leur projet de vie, et soutenir le secteur immobilier, qui est porteur du plus grand espoir de croissance pour le pays. Le nouveau ministre de l'égalité des territoires et du logement trouvera l'APIC à ses côtés pour analyser, comprendre, agir et communiquer au profit des ménages et de l'accession.

L'APIC en bref

Créée en 2010, l'APIC (Association Professionnelle des Intermédiaires en Crédits) a été fondée par les leaders historiques du courtage en crédits en France, **CAFPI**, **Meilleurtaux.com**, **Empruntis.com** et **AB Courtage**.

Elle a pour mission de devenir l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et des autorités européennes de sécuriser l'environnement juridique de la profession d'intermédiaire en crédits.

Le 22 octobre 2010, le gouvernement a réglementé le statut d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP) – loi n°2012-1249

Après avoir participé à la rédaction de cette réglementation, l'APIC accompagne des IOBSP dans la compréhension et l'application des nouvelles contraintes professionnelles d'ici à leur entrée en vigueur en janvier 2013.

Contact Presse

Galivel & Associés - 01 41 05 02 02

Carol Galivel / Julien Michon

21-23 rue Klock – 92110 Clichy

Fax : 01 41 05 02 03 - galivel@galivel.com

CAFPI – 01 69 51 00 00

Philippe Taboret – Directeur Général Adjoint

28, route de Corbeil – 91700 Ste Geneviève des Bois

Fax : 01 69 51 18 18 – p.taboret@cafpi.fr

Empruntis.com

Maël Bernier

mael.bernier@empruntis.com

Meilleurtaux.com

Sandrine Allonier

sallonier@meilleurtaux.com

Abcourtage.com

Ari Bitton

a.bitton@abcourtage.com

Association Professionnelle des Intermédiaires en Crédits

APIC 99, rue Pierre Brossolette-91700 Sainte Geneviève des Bois-Tel : 01.56.88.52.10-Fax : 01.56.88.52.11- secretairegenerale@apicfrance.asso.fr-www.apicfrance.asso.fr

Point de vue